



Brevets 2013 Castanet Cyclo-Club-Castanéen



www.ffct.org

CYCLOTOURISME



**Audax
Club
Parisien**
RANDONNEUR

Les **dates officielles et les parcours des Brevets** organisés par le Cyclo Club Castanéen en 2013 :

- . **Brevet Fédéral 150kms** : Départ 08h00-09h00 le 24/02/2013 - <http://www.openrunner.com/index.php?id=2047982>
- . **BRM 200 kms** : Départ 07h00-08h00 le 10/03/2013 - <http://www.openrunner.com/index.php?id=2090357>

En préparation de la Super Randonnée Pyrénéenne :

- . **BRM 200kms** : Départ 07h00 – 08h00 le 27/04/2013 - <http://www.openrunner.com/index.php?id=2090740>
- . **BRM 300 kms** : Départ 04h00-05h00 le 18/05/2013 - <http://www.openrunner.com/index.php?id=1288958>
- . **BRM 400 kms** : Départ de 04h00 – 05h00 le 08/06/2013 : <http://www.openrunner.com/index.php?id=552676>

Nota : Tous les brevets seront limités à 50 participants : la pré-inscription est conseillée

Inscriptions :

Vos inscriptions sont à envoyer : [Coût d'inscription (par brevet) - 3€]

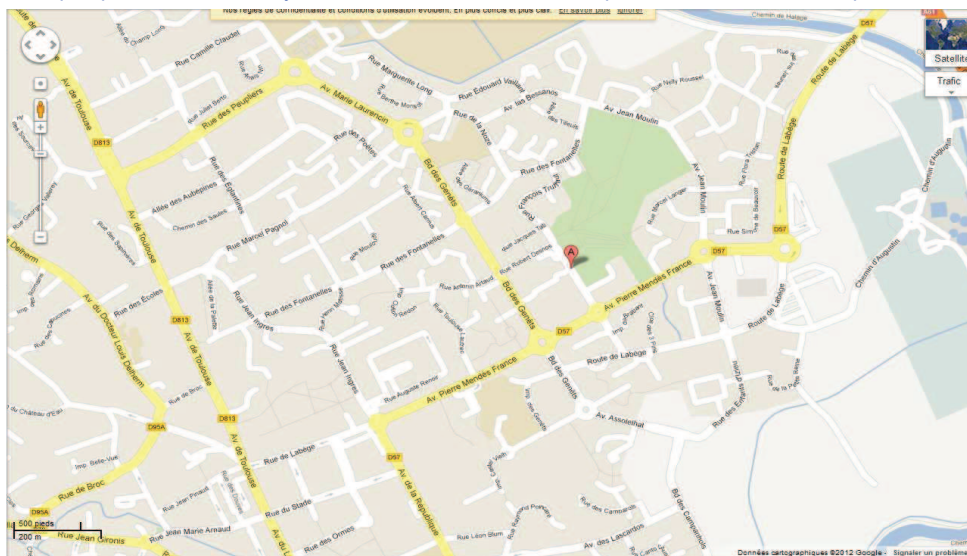
à François GOAS – 80, Rue Fondeville 31400 Toulouse Tél.: 05 62 17 64 28 – francois.goas@free.fr

ou à René FEUGA – 15, rue des Airlles 31650 Saint Orens Tél.: 05 61 76 47 16 – rene.feuga@wanadoo.fr

Informations complémentaires sur le site du CCC : <http://www.ccc31.fr/>

Les départs des brevets ont lieu de la salle André Malraux (rue Jean Savary) – 31320 Castanet Tolosan (voir plan ci-dessous)

<http://maps.google.com/maps?q=Rue+Jean+Savary,+Castanet+Tolosan,+France&q=&ll=43.3129,1.3050&sspn=0.007228,0.021136&hl=fr>



BREVETS FEDERAL / RANDONNEURS MONDIAUX

BULLETIN D'INSCRIPTION : BREVET DE ____ kms

FÉDÉRATION

FFCT ☐ UFOLEP

FSGT ☐ FFC

autre : _____

☐ Non Licencié(e)

n° licence

CLUB

sans abréviation

N° département : ____

N° : ____

PARTICIPANT

NOM _____
EN MAJUSCULES

Prénom _____

Né(e) le ____ / ____ / 19____
jj mm aa

Adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Pays _____

Médaille BRM (+6€): oui non

Signature _____

Votre N° de portable (en cours de brevet sur le circuit) : _____

Brevet Fédéral 150Kms CASTANET

Départ le 24/02/2013 salle A. MALRAUX - CASTANET

Délai : 9h15

Kms

Heure départ = 8:00

150

Localités	D i s t .	C u m u l	Routes	Remarques	ouvert	Fermé
Castanet	0	0		Contrôle Départ	8:00	9:00
Pompertuzat – XD813-D94	4	4	D813			
Deyme	2	6	D94, D74	Droite / Gauche au feu puis vers Deyme		
XD74-D24	2	8	D74	a gauche		
Montbrun Lauragais	1	9	D24			
X D241-D31	4,5	13,5	D24, D241	a droite vers Nailloux, Saint Léon		
X D31-D19	3	16,5	D31	en haut de la butte à gauche		
Nailloux	8	24,5	D19	traverser Nailloux		
Montgeard	3	27,5	D19	traverser Montgeard		
XD19-D43h	0,5	28	D19	a droite vers Gibel		
XD43h-D43	6,5	34,5	D43h	Proximité de Gibel, a gauche		
XD43-D16	0,5	35	D43	a droite vers Mazères		
Mazères	7,5	42,5	D16, D14	traverser Mazères		
XD611-VC	0,5	43	D11, D611			
XVC-D414	7,5	50,5	VC	En face – Proximité de Montaut		
XVC-D30	0,5	51	VC	En face – Proximité de Villeneuve de P.		
Villeneuve de Paréage	4	55	VC			
XVC-D29	0,5	55,5	VC			
La Tour du Crieu	5	60,5	D29	Contrôle : Bar, Boulangerie	9:48	12:04
Saint Amadou	7	67,5	D129			
XD30-D306	1	68,5	D30	a droite		
Saint Felix de Tournegat	4	72,5	D306,VC,D306,VC			
Nabouly-Haut	7,5	80	VC			
XVC-D25	3	83	VC	Proximité de Plaigne à droite		
XD25-D625	1	84	D25	a gauche		
Mayreville	9	93	D25, D625, D517			
Payra sur l'Hers	4,5	97,5	D517			
XD517-D624	2,5	100	D517	a droite vers Villeneuve la C., Castel.		
XD624-D415	2	102	D624	a gauche vers Cumiès		
XD415-VC	1	103	D415	a droite vers le relais télécom		
Mas Saint Puelles	3,5	106,5	VC	Contrôle : Bar, Boulangerie, Commerces	11:09	14:46
Molleville	5	111,5	D33			
Renneville	12,5	124	D517, D43j, D72h, D72			
XD72-D625	1,5	125,5	D72	a droite vers Gardouch		
Gardouch	3	128,5	D625			
Roquette en Serny	6	134,5	D16			
XD16-VC	0,5	135	D16	Prendre la direction de la piste cyclable		
Montgiscard	6	141	Piste Canal	via Piste Canal du Midi		
Pompertuzat	6	147	Piste Canal			
Ecluse de Vic	2	149	Piste Canal	via Piste Canal du Midi		
Castanet	2	151	D79, D813	Contrôle Arrivée	12:25	17:18

Nous recommandons aux participants de respecter le code de la route.

Chaque participant doit se conformer au règlement. Si vous ne le connaissez pas, demandez nous en une copie.
 En cas d'urgence, selon l'endroit où vous vous trouvez appeler les secours au 18 ou 112 ou le Centre Médical Louis DELHERM (Castanet) au 05 62 71 71 71.
 Pour toute autre information appeler le 06 08 26 98 31.

REGLEMENT BREVET CYCLOTOURISTE

ART.1 – Placée sous l'égide de la FFCT, ce brevet est ouvert à tous les cyclotouristes appartenant ou non à un club affilié ou non à la F.F.C.T. Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs de moins de 18 ans, non affiliés à un club de cyclotourisme et non accompagnés.

ART.2 – L'inscription est fixée à 3€ pour les licenciés FFCT sur présentation de la licence en cours de validité et les jeunes de moins de 18ans.

Pour les adhérents des autres fédérations et les non affiliés, la participation aux frais d'organisation est fixée à 5€.

ART.3 – Le départ et l'arrivée auront lieu Salle André Malraux à Castanet-Tolosan. Les inscriptions seront enregistrées sur place de 8h à 9h. Chaque participant recevra une feuille de route comportant le présent règlement et la fiche de parcours. Le circuit du brevet n'est pas fléché.

ART.4 – Le contrôle d'arrivée restera ouvert jusqu'à 17h15 pour accueillir les derniers participants.

ART.5 – Un ravitaillement est prévu au départ pour les participants. De même, les participants trouveront des rafraîchissements à l'arrivée.

ART.6 – Chaque participant sera en excursion personnelle ; il respectera le code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur et les consignes particulières qui pourront être données par l'organisateur. La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.

ART. 7 – Cette randonnée n'est pas une compétition : toute publication de temps ou de classement basé sur le temps est interdite.

ART. 8 – Les machines de tout type sont admises à condition qu'elles soient mues par la seule force musculaire et équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route.

ART.9 – Le club organisateur décline toute responsabilité pour les accidents corporels ou matériels pouvant survenir au cours de la randonnée tant aux participants qu'aux tiers.

ART.10 – **LE PORT DU CASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDE.**

ART.11 – Le fait de participer au brevet fédéral 150kms organisé par le Cyclo Club Castanéen entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à y participer.

Les organisateurs vous invitent à une randonnée qui exclut tout esprit de compétition. L'objectif premier est la convivialité et la découverte de la nature; elle mérite votre respect. On s'abstiendra donc de la souiller par des détritus ou emballages qui, en l'absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

Organisateur : 06 08 26 98 31

N'oubliez pas votre licence

PARCOURS CYCLOTOURISTE non fléché



BREVET

FEDERAL

150kms

CASTANET TOLOSAN

Dimanche 24 Février 2013
